

AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

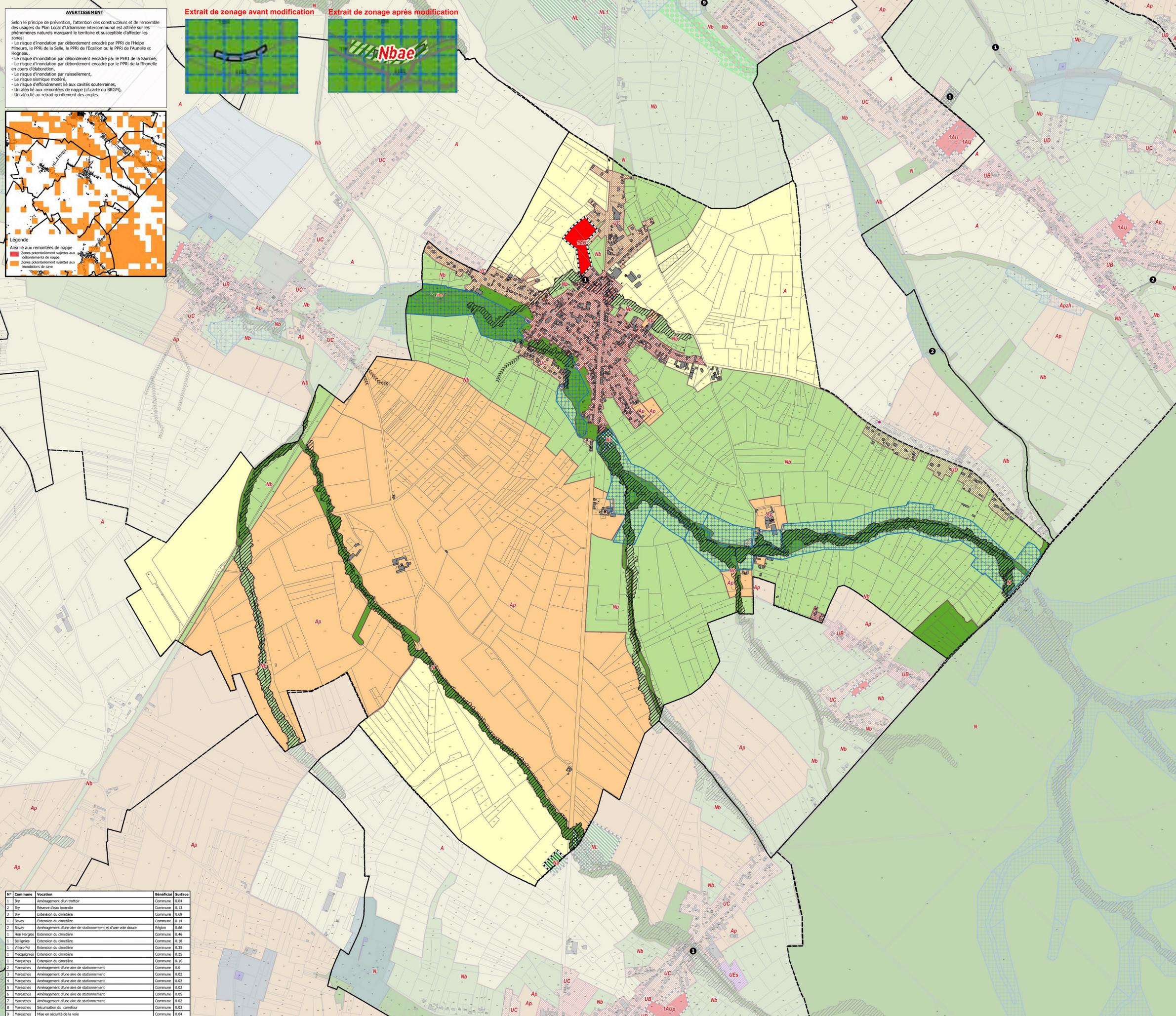
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affondrement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappes (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Extrait de zonage avant modification

Extrait de zonage après modification



Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière

Prise en compte des risques

Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement

- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Coulées de boues avérées

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE

Prise en compte des enjeux agricoles

Séjours d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- * Avec élevage - ICPE
- * Avec élevage - RSD
- * Sans élevage

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Na : Aire d'accueil des gens du voyage
- Nb : Secteur naturel bocager
- Nbae : Secteur naturel permettant l'implantation d'activités artisanales, de commerces et de services
- NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs ...)
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
- IAU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Bry	Amenagement d'un trottoir	Commune	0,04
2	Bry	Reserve d'eau incendie	Commune	0,13
3	Bry	Extension du dimètre	Commune	0,69
1	Bavay	Extension du dimètre	Commune	0,14
2	Bavay	Amenagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0,66
1	Hon Hergies	Extension du dimètre	Commune	0,46
1	Belignies	Extension du dimètre	Commune	0,38
1	Villers-Not	Extension du dimètre	Commune	0,35
1	Hecquignies	Extension du dimètre	Commune	0,25
1	Maresches	Extension du dimètre	Commune	0,16
2	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,6
3	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
4	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
5	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
6	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,05
7	Maresches	Amenagement d'une aire de stationnement	Commune	0,02
8	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0,03
9	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0,04